



## Publication examen du module M2

### Naturopathes dans la Branche MTE

<b>Branche</b>	<b>Médecine naturelle traditionnelle européenne MTE</b>
<b>Examen</b>	Le Règlement de l'examen du 17/04/2023 et les directives du 17/04/2023 s'appliquent à cet examen
<b>Date</b>	<b>Examen écrit à Berne : 04.10.2025</b> <b>Examen pratique à Epalinges : 24. / 25. et 26.10.2025</b> Les dates dépendent du nombre d'inscriptions (minimum / maximum)
<b>Lieu</b>	<b>Examen écrit :</b> Université de Berne IML, Von Roll Areal Fabrikstrasse 6 , 3012 Berne <b>Examen pratique :</b> Ecole professionnelle supérieure de naturopathie EPSN Biopôle, Bâtiment Alanine, Rte de la Corniche 5, 1066 Epalinges
<b>Inscription</b>	L'inscription se fait en ligne sur le site web de l'CI MTE : <a href="http://www.ig-ten.ch">www.ig-ten.ch</a>
<b>Début des inscriptions</b>	<b>Mardi 03 juin 2025</b>
<b>Délai</b>	<b>Mardi 08 juillet 2025, 24h00</b> L'inscription à l'examen signée (après la saisie en ligne) doit être envoyée par courrier à l'CI MTE: le cachet de la poste fait foi. <b>PAS de lettres recommandées</b>
<b>Frais d'inscription</b>	CHF 200.00, à verser selon les instructions de la plateforme d'inscription. Le paiement doit être reçu à la date de clôture des inscriptions.
<b>Documents d'inscription</b>	Téléchargements sur <a href="http://www.ig-ten.ch">www.ig-ten.ch</a> ou <a href="http://www.oda-am.ch">www.oda-am.ch</a> Les documents mentionnés au paragraphe 2.2 du règlement d'examen doivent être joints à l'inscription.
<b>Décision d'approbation</b>	Après réception de l'inscription, vous serez informé(e) de la décision d'admission à l'examen au plus tard deux mois avant la date de l'examen.
<b>Frais / Tarifs</b>	Frais d'examen : CHF 1'300.00 Répétition d'une partie de l'examen : CHF 650.00 Tous les frais doivent être versés sur le compte de la CI MTE dans les 10 jours suivant la facturation / la confirmation d'admission.
<b>Retrait</b>	Les candidats peuvent annuler leur inscription jusqu'à la date limite d'inscription via e-mail à <a href="mailto:exa@ig-ten.ch">exa@ig-ten.ch</a> sans frais supplémentaires. L'accusé de réception est envoyé par e-mail trois à cinq jours ouvrables plus tard.
<b>Frais d'annulation</b>	Après la date limite d'inscription selon le règlement d'examen, al. 3.2.4 : - en présence d'une raison valable et justifiée: CHF 200.00 - sans présence d'un raison valable: CHF 1'500.00
<b>Remarque</b>	Lors des examens pratiques, des enregistrements audio sont réalisés, qui seront effacés après le délai de recours.